



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer

Question au Gouvernement n° 1842

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Marie-Françoise Clergeau.

Mme Marie-Françoise Clergeau. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale.

Le cancer est la deuxième cause médicale de décès, puisqu'il provoque près d'un décès sur quatre. Il est la première cause de mortalité prématurée.

Aujourd'hui, 700 000 personnes sont atteintes d'un cancer et 250 000 nouveaux malades sont diagnostiqués chaque année. Beaucoup de ces cancers sont imputables à des facteurs de risque évitables ou à des comportements modifiables: le tabac, l'alcool, l'alimentation, l'environnement.

Nous assistons à une mobilisation importante des professionnels de santé, des chercheurs, mais aussi des associations de lutte contre le cancer. Depuis trois ans, beaucoup a été fait en matière de prévention, de dépistage et de lutte contre la douleur.

Madame la secrétaire d'Etat, quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet qui est une des principales préoccupations de santé de nos concitoyens ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale.

Mme Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale. Madame la députée, la lutte contre le cancer est, en effet, une préoccupation essentielle de nos concitoyens. C'est aussi une priorité majeure de santé publique pour le Gouvernement et un défi qui implique la mobilisation de l'ensemble des partenaires - professionnels, associations de lutte contre le cancer, associations de malades. Voilà pourquoi j'ai proposé à ceux-ci, la semaine dernière, un programme sur cinq ans.

Ce plan se développera autour de cinq axes.

Le premier est la prévention parce que beaucoup de cancers pourraient être évités, notamment ceux qui sont liés au tabagisme. Il faut absolument détourner les jeunes de cette consommation hautement toxique et encourager les fumeurs à tenter et à réussir leur sevrage. D'autres cancers peuvent être évités, notamment ceux qui sont liés à l'alcool, à l'exposition inconsidérée au soleil ou aux comportements alimentaires à risques.

Le second axe est le dépistage. Beaucoup de cancers peuvent être guéris s'ils sont dépistés précocement; c'est le cas des cancers du sein, de l'utérus et du côlon. Nous souhaitons en organiser le dépistage généralisé dans les trois années qui viennent.

Par ailleurs, nous souhaitons rendre disponibles les techniques innovantes sur l'ensemble du territoire en réduisant les inégalités, en organisant la pluridisciplinarité autour du malade, dès sa prise en charge, et en facilitant des soins de bonne qualité par la mise en réseau.

Le quatrième axe a trait à l'amélioration des conditions de vie des patients et aux droits des malades. Nous savons la difficulté de la prise en charge thérapeutique de ces maladies lourdes, avec les problèmes psychologiques et de nutrition qu'elles entraînent et l'accompagnement, notamment de la famille, tout au long de la maladie, qu'elles nécessitent. Des propositions sont faites qui devraient donner satisfaction.

Nous considérons que, puisque beaucoup est fait dans le domaine de la recherche, il faut en coordonner les différents axes. C'est ce que nous avons décidé de faire. Un comité de suivi sera donc institué qui vérifiera l'état d'avancement de ce plan sur cinq ans, lequel a fait l'objet d'un accueil unanimement favorable de la part des

professionnels et des associations. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Clergeau](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1842

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2000, page 792

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 février 2000